

LASDEL

Laboratoire d'études et recherches sur
les dynamiques sociales et le développement local

BP 12901, Niamey, Niger – tél. (227) 72 37 80
BP 1383, Parakou, Bénin – tél. (229) 61 16 58

Observatoire de la décentralisation au Niger
(enquête de suivi 2008)

La commune d'In Gall **(3)**

Aghali, Abdoukader

Assistant de recherche : Koffi Kouassi

Etudes et Travaux n° 73

Financement : Coopération suisse

Octobre 2008

Table des matières

INTRODUCTION	3
LA RENTE MINIERE ET SON IMPACT	4
LES RETOMBES DES PROSPECTIONS CHINOISES	4
LA PART INSTITUTIONNELLE DE LA RENTE MINIERE (LOI DES 15%)	5
PLANIFICATION DES DEPENSES SUR L'ENVELOPPE DE LA RENTE MINIERE	6
LE« TIRAILLEMENT » DES ACTEURS LOCAUX ET LA GESTION DU MAIRE	8
L'AMBIVALENCE DU DISCOURS CHEZ LES ACTEURS DU CONFLIT	8
ACCUSATIONS DE DETOURNEMENTS SYSTEMATIQUES	13
LA QUESTION DES PARCELLES	16
LE FONCTIONNEMENT AU QUOTIDIEN DE LA MUNICIPALITE	18
ADMINISTRATION	18
INVESTISSEMENTS	18
LE DEBAT AUTOUR DU ROLE DU MAIRE	21
RAPPORTS DE LA MAIRIE AVEC LES SERVICES DECONCENTRES	24
CONCLUSION	25
TRAVAUX ET SITES INTERNET CITES	26

Introduction

Au cours du mois d'avril 2008, le chercheur en charge du suivi du processus de décentralisation dans la commune rurale d'In Gall et un assistant de recherche, de niveau maîtrise de sociologie, ont mené des enquêtes (entretiens et observations) dans le chef-lieu de la commune et dans le village de Mararaba (50 km du chef-lieu), situé sur la route nationale (ou 'route de l'uranium'), pour rendre compte de l'état de mise en œuvre du processus de décentralisation.

Les enquêtes ont concernées tous les principaux acteurs de l'arène socio-politique d'In Gall. Ainsi, nous avons pu rencontrer (à In Gall) le chef du village de *Tegidda n'tesemt (Azelik)*, le chef de groupement kel Ahaggar...et la quasi totalité de conseillers municipaux¹.

L'assistant a pu observé le déroulement d'une *session extraordinaire* du conseil municipal portant sur la répartition des fonds mis à la disposition de la commune dans le cadre du partage de la rente minière² accordée à la région d'Agadez.

Ce rapport de suivi décrira le processus de décentralisation dans l'arène socio-politique d'In Gall, notamment ses évolutions, ses obstacles et les enjeux qui le structurent. Certains aspects de ce processus, qui ont retenu notre attention au cours du rapport de suivi 2007, notamment le *conflit* au sein du conseil municipal, seront encore une fois abordés à la lumière des enjeux nouveaux, notamment la 'rente minière', qui concernent la commune d'In Gall aujourd'hui.

Ce rapport examinera les points suivants :

- La rente minière et son impact
- Le « tiraillement » des acteurs locaux et la gestion du maire
- La question des parcelles
- Le fonctionnement au quotidien de la municipalité
- Les rapports de la mairie avec les autres services

¹ Le conseiller municipal Ahmed Akli a rejoint les rebelles du Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ)

² 15% des recettes minières issues de l'exploitation par AREVA des mines d'Arlit.

La rente minière et son impact

La commune d'In Gall, comme beaucoup d'autres communes de la région d'Agadez, tire profit de l'installation sur son territoire des compagnies engagées dans les recherches et les prospections minières. Concernant spécifiquement la commune d'In Gall, ces recherches portent sur l'uranium dans le secteur d'Azelik (85 km au nord d'In Gall) ; elles sont conduites par des compagnies chinoises.³ Nous examinerons, ici, les deux aspects de cette rente minière pour la commune d'In Gall et comment son investissement est planifié par le conseil.

Les retombées des prospections chinoises

Les compagnies chinoises sont arrivées courant 2007 dans la zone d'In Gall, où elles possèdent un permis de recherche sur le site uranifère d'Azelik. Ce site renfermerait d'importantes réserves d'uranate, et viendrait probablement après ceux accordés à la compagnie française Areva dans la zone d'Arlit. La société chinoise *SinoU* a obtenu, via une société privée de Hong-Kong, deux conventions minières auprès des autorités nigériennes qui lui accordent accès aux sites miniers de Tegidda (Azelik) (couvrant 1.953km² avec 12.764 tonnes d'uranium en réserves prouvées) et Madawela (15-20 km à l'est d'Arlit) (couvrant 1.872 km² avec 6.191 tonnes d'uranium en réserves prouvées). Selon les prévisions de la *SinoU*, la phase d'exploitation de ces deux sites interviendra rapidement, avec la production concernant le site d'Azelik prévue pour 2010.

L'exploitation de ces potentialités économiques, prometteuses pour les populations de la commune d'In Gall, et nigériennes en général, est très attendue par la commune d'In Gall, à telle enseigne que les conseillers et les acteurs socio-politiques semblent s'inscrire dans une logique de paix et de réconciliation (nous examinerons cet aspect ci-dessous) pour mieux profiter des revenus attendus. Le député-conseiller de la commune exprime, ici, ce sentiment général.

« Il n'y a pas une commune aussi riche que celle d'In Gall parce que ces sociétés minières là, tu vois, vont donner 15% par rapport à ce qu'elles vont extraire dans le sous-sol. Quand on a fait le calcul, cela a atteint jusqu'à 8 milliards et quelques. Et dans ces 8 milliards, même si In Gall n'a pas eu, il aura au moins 1 milliard. Tu as saisi ? S'il n'a rien eu ! Donc cette chose-là, les gens normalement doivent se concerter, s'entendre, faire de bonnes propositions, concrètes, dans l'intérêt du pays pour en bénéficier. » (Assayad Sidi Mohamed, député-conseiller de la commune d'In Gall, Niamey, le 19/04/2008)

D'ores et déjà, les Chinois n'ont pas attendu la production de l'uranium pour mettre la main à la poche, en aidant à plusieurs reprises la commune. Suite aux inondations de 2006 (cf. Abdoukader, 2007), dont les populations d'In Gall ont été victimes, les Chinois ont apporté une aide substantielle, estimée à 500.000 FCFA. Remise directement au maire, en l'absence du chef de poste administratif - qui était le président du *comité de crise* chargé de la réception et la distribution de l'aide aux victimes -, cette aide aurait été détournée par lui. A cela, il faut ajouter d'autres sommes importantes accordées par les Chinois à la mairie, dans d'autres circonstances. Selon le député (et conseiller municipal) Assayad Sidi Mohamed, le maire ne rate aucune occasion d' « extorquer » des fonds aux expatriés qui interviennent sur le terroir de la commune. Et cet argent ne va jamais dans les caisses de la commune. Il serait tout simplement détourné par le maire.

³ La China National Nuclear Corporation (CNNC) et sa filiale, la SinoU. (Cf. le lien CNNC.2.htm). La CNNC a fondé à la fin de 2006 une filiale – la SinoU – pour mettre en oeuvre la stratégie de « going out » pour développer l'exploration des ressources uranifères à l'extérieur de la Chine, ceci dans le but de « sécuriser » les approvisionnements en uranium nécessaires au développement de l'énergie nucléaire en Chine..

« Ainsi, les Chinois lui (maire) ont donné 3,5 millions et il est parti avec ça ; c'est pour le 'tracement' qu'ils ont fait. Tu as compris ? Tout homme qu'il (maire) voit creuser des trous pour des chemins ou pour le goudron, il va vers lui (seul) et lui dit « amène » ! (l'argent). Ce que la personne lui donne, il met dans sa poche et s'en va. Tu as vu ces antennes de télévision (antennes des compagnies privées de télécommunication) ? 1,8 million, il a tout empoché ! » (A.S.M)

La part institutionnelle de la rente minière (loi des 15%)

Depuis que le prix de l'uranium connaît un renchérissement sur le marché international, le Niger s'est engagé dans un processus tous azimuts de mise en valeur des ressources de son sous-sol. Sous des pressions multiples, à la fois des acteurs locaux de la société civile et de la nouvelle rébellion (MNJ) d'une part, et avec l'impératif de financer la décentralisation d'autre part, les autorités de Niamey ont pris l'initiative de rétrocéder une partie de cette manne importante générée par l'exploitation des ressources minières aux communautés locales.

Ainsi, le gouvernement a promulgué une loi accordant 15% des recettes engrangées annuellement par les sociétés minières aux communes où ces richesses sont exploitées. Prenant effet à partir de 2007, cette loi a permis à la région d'Agadez, où l'uranium nigérien est exploité par des sociétés occidentales (notamment françaises) depuis plus de quarante ans, de bénéficier d'une enveloppe de 1,57 milliard de francs. Cette « manne que Dieu a amenée », selon les termes d'un conseiller de la commune d'In Gall, a été répartie entre les différentes communes de la région d'Agadez selon des critères très précis : critère de proximité avec les mines, critère de population, critère de superficie de la commune, critère de l'impact environnemental, critère d'investissement des partenaires sur place, critère de mobilisation des ressources internes, critère d'infrastructures existantes dans la commune...

Sur la base de ces critères, la commune d'In Gall a reçu la somme de 72,3 millions de francs. Pour cette commune qui, jusqu'à récemment, était sans ressources économiques importantes (cf. Bourgeot, 2001 ; Hahonou, 2004 ; Abdoukader, 2007), c'est une somme énorme, car les budgets successifs⁴ de la commune n'ont jamais atteint un tel niveau. Chez la plupart de conseiller, la joie est immense. On parle même de décision « historique » du gouvernement nigérien. Le conseiller Nounou (ou Founou) Ahmed exprime ici cette joie générale.

« Tu sais depuis qu'on a commencé à extraire cette richesse là de notre sous-sol, cela fait 40ans et quelques, on n'a jamais reçu pareille somme. Jamais reçu pareille somme, c'est vraiment historique, c'est une grande chose, un grand événement dans la région d'Agadez » (Nounou).

La gestion de cette somme par le conseil municipal exige des garde-fous, d'autant que des rumeurs persistantes, et jamais démenties, font état de la très mauvaise gestion (détournements systématiques) des ressources financières⁵ de la commune par son maire Bianou Bicka (Abdoukader, 2007). Aucun conseiller ne lui ferait confiance pour gérer une telle somme d'argent ! Pour éviter l'exacerbation du conflit⁶ en cours depuis 2007 (cf. Abdoukader, 2007) au sein du conseil municipal, que ne manqueraient pas de provoquer les appétits des uns et des autres, une réunion de réconciliation (ou d'apaisement) des parties en conflit s'est tenue à Agadez, juste après la rétrocession de l'enveloppe à la commune, sous l'égide de l'autorité de tutelle, en l'occurrence le préfet de Tchirozérine, appuyé par les

⁴Budget 2005 : 37 millions ; budget 2006 : 37 millions ; budget 2007 : 44 millions (cf. Abdoukader, 2007 : 57)

⁵ Un dossier détaillé contre le maire et portant sur tous ces détournements serait au niveau de la justice, où il est suivi de près par le député-conseiller, lequel éprouve une haine viscérale contre le maire.

⁶ Voir ci-dessous.

maires des communes d'Agadez, de Tchiro, de Tabelot et de Dabaga et deux conseillers de la commune d'In Gall (Ahmed Moussa Nounou et Lamine Naji). Elle s'est soldée par un protocole d'accord, prenant en compte les exigences des uns et des autres, que les deux parties se sont engagées à respecter.

« Donc nous avons pris l'engagement entre nous... parce qu'on a fait un protocole d'accord avec les maires voisins, que nous remercions ; grâce à eux nous avons pu avoir ce que nous avons eu maintenant : le maire d'Agadez, le maire de Tabelot, le maire de Dabaga. » (Sidi Imalawat, vice maire)

En fait, toutes les exigences du groupe de conseillers en conflit avec le maire se résument à une seule chose : le respect strict des délibérations prises en conseil. Car la base du conflit qui mine la mairie d'In Gall depuis plus d'un an se ramène, selon les acteurs, au non respect par le maire de ces délibérations. Celui-ci s'est fait une renommée, localement, de spécialiste des pirouettes en la matière. C'est pourquoi, le meneur principal de la fronde contre le maire, le député-conseiller, Assayad Sidi Mohamed - qui ne cache pas son mépris pour le maire -, insiste fermement sur le respect de ces délibérations et pose ce respect comme la condition *sine qua non* à tout accord avec le maire. En plus, Assayad conditionne le déblocage de tous les fonds accordés à la commune (fonds de la coopération décentralisée, fonds de la rente minière) au respect des termes du protocole d'accord conclu.

« Le préfet est « tombé sur moi » et m'a dit : « je t'en prie, au nom de Dieu, laisse-moi faire la médiation. Le maire de Dabaga, le maire d'Agadez, le maire de Tchiro et le préfet en personne, 6 médiateurs... Tout ce qu'on fera, il va l'appliquer lui-même (maire). Voici de l'argent ! Tu sais, il y a de l'argent venu de France : 30 millions ; j'ai refusé, on a refusé la réunion pour qu'il (maire) ne puisse pas aller prendre cet argent et le dilapider ! 30 millions, ils sont là, c'est l'argent des Côtes d'Armor, ils sont là, fermés vers Agadez ; donc les gens s'apprêtaient pour qu'on fasse le conseil, pour qu'ils touchent cet argent. On n'est pas d'accord. Il a fallu l'assise d'avant-hier ; on a fait les papiers ; j'ai dit au préfet : « il faut signer dans ces papiers-là que nous allons faire les conseils, nous allons faire tout, tout ce qu'on applique on le fait. Et l'argent là que nous avons eu (72 millions), il faut le bloquer chez l'agence. Faut pas envoyer ça au SA (secrétaire d'arrondissement) parce que si on envoie ça au SA, il (le maire) fera des magouilles, des fausses factures avec les gens pour prendre ça.. Les gens n'en profiteront pas, lui là (maire) c'est un buveur, en plus c'est un joueur des jeux de hasard, c'est un sale, toutes les saletés sont avec lui » (Assayad).

Planification des dépenses sur l'enveloppe de la rente minière

Ce consensus a permis, enfin,⁷ la tenue d'une session extraordinaire du conseil à In Gall (dans la résidence privée d'Allelé Habibou) pour planifier l'investissement de la rente minière accordée et identifier les secteurs d'investissement prioritaires sur la base du plan communal de développement (PCD).

La session s'est déroulée le 12 et 13 avril 2008. Celle du 13 avril a débuté ses travaux à 9h30. Avant d'aborder la question principale de son ordre du jour, à savoir la répartition de la rente minière, elle aborda des questions préliminaires :

- Lecture du PV de la session du 22, 23 Octobre 2007 (traduction en haoussa)
- Débat sur quelques points saillants (en français) tel que la démission du SG qui, selon le maire, accuse 8 mois d'arriérés de salaire (sur les 10% que lui versait la Commune). Il évoque les motifs de la démission du SG

Plusieurs actions ont été prévues. Elles se structurent autour de trois volets : 90% de la somme rétrocédée seront investis dans des actions concrètes, allant des infrastructures

⁷ « Depuis, je ne sais pas très bien si ma mémoire est bonne, depuis février 2007, il n'y a pas eu de session, de session plénière ou de session ordinaire, les gens n'arrivent pas à s'entendre sur l'ordre du jour » (Chef de Poste Administratif)

scolaires aux infrastructures sanitaires, 5% serviront au fonctionnement de la commune, 5% serviront au suivi-évaluation des investissements de la commune. La traduction de ces trois volets donnent les chiffres suivants : plus de 3,8 millions pour le fonctionnement, plus de 68,2 millions pour l'investissement et 856.270 FCFA pour le suivi-évaluation (soit une partie des 5% prévus pour ce volet !). Sur les 68,2 millions destinés aux investissements, il est prévu : 3 classes primaires équipées (à Tiklik, Lazrat et Tourouft), 3 cases de santé (à Injitan, Mararaba, Tagdoumt), un centre d'artisanat dans le chef-lieu de la commune, la réhabilitation (désensablement) d'une dizaine de puits maraîchers, la réhabilitation de deux puits pastoraux (type OFEDES).

Outre l'impact socio-économique évident pour la commune, la mise à disposition de cette manne financière exceptionnelle induit une décripation des rapports de force en présence et une prise de conscience de la déconnexion systématique des conseillers vis-à-vis de leur électorat. Depuis plus d'un an, les conseillers n'ont pas tenu la moindre réunion à plus forte raison pour rencontrer les communautés locales qui leur ont donné leur mandat. Une partie de ces fonds servira ainsi à financer une tournée de (re)prise de contact avec les populations, programmée de longue date mais jamais effectuée, en raison d'une part de la radicalité du conflit entre le maire et une bonne partie de ses conseillers et d'autre part de l'absence de fonds pour financer un tel projet. Il s'agira d'identifier les problèmes des populations pastorales, et de demander pardon auprès des militants après une si longue absence, comme le souligne le vice maire.

« Nous avons prévu aussi une tournée, puisque cela fait longtemps qu'on ne sait pas ce qui se passe dans la zone. On va revenir à tous les problèmes, on va les recenser... » (Sidi Imilawat).

Le « tiraillement » des acteurs locaux et la gestion du maire

Dans le rapport de suivi précédent (Abdoulkader, 2007), nous avons largement décrit les causes, les contours et l'impact sur le fonctionnement socio-économique de la commune du conflit qui a éclaté entre le maire d'une part et un groupe de sept (G7) conseillers d'autre part, tous de la majorité MNSD. Pendant plus de deux ans, ce conflit a bloqué toute activité de la commune et mobilisé plusieurs acteurs socio-politiques concernés, directement ou indirectement, par le processus de décentralisation dans l'arène politique d'In Gall : conseillers, leaders locaux, ressortissants, autorités de tutelle (régionales et nationales),⁸ responsables politiques du MNSD (régionaux et nationaux), etc.

« On a tapé toutes les portes, il n'y a pas un seul lieu où ce problème-là n'est pas connu dans toute la région. C'est parti même au niveau national. » (Imilawat)

Nous ne reviendrons pas sur ce conflit, sinon pour en souligner l'évolution actuelle, au regard du grand enjeu que constitue, aux yeux de tous les acteurs d'In Gall, la rente minière, et la nécessité pour chaque acteur du conflit de tirer, individuellement, profit de cette « manne » qualifiée de « don de Dieu » !

L'ambivalence du discours chez les acteurs du conflit

Un discours conciliant

Nous avons observé, au cours de nos enquêtes, une nette évolution du discours chez les acteurs du conflit. L'on parle plutôt de « tiraillements », de « quelque chose de normal » dans un processus démocratique, de « malentendu » inutile, de « perte de temps » énorme pour la commune et les populations. L'on parle même de « gâchis ». Quelques propos, extraits des entretiens avec certains des conseillers, autrefois les plus virulents contre le maire, permettent d'illustrer ce changement de discours...

Extraits de l'entretien avec Nounou Ahmed Moussa

« Même chez les Blancs là, où elle a duré 200 ans et quelques, il y a toujours des petits dérapages ; eux aussi sont en train d'apprendre ; donc la démocratie, on est toujours en train d'apprendre. Donc, s'agissant de notre commune, dans une seule année seulement... parce que ça là, c'est une nouvelle chose, on ne la connaît pas ; donc c'est obligé qu'on se tiraille... donc c'est normal, c'est une nouvelle expérience ; obligatoirement, les gens, parfois, il y a contradiction dans la démarche[...]. Nous voulons donc vraiment, entre nous les conseillers, qu'on se soutienne, puisqu'il n'y a pas de majorité, il n'y a pas d'opposition ; il va falloir qu'on évite « la manœuvre politique » pour arranger notre commune [...]. Donc vraiment, c'est de petits trucs de rien du tout qui ont bloqué ; on les a surmontés maintenant ; vraiment je pense qu'il n'y a pas de malentendu ; on a mis en avant le travail de notre commune. Nous étions avant même, tous de la même mouvance, nous sommes du même parti politique du MNSD ; donc vraiment c'est le « Satan qui était entré parmi nous » et nous a divisés ; maintenant on est revenu, on s'est excusé entre nous, on a oublié tout ce qui s'est passé, nous avons mis « la fondation de notre commune » en avant ; on a fait vraiment « la paix des braves », comme ça se dit, mais dans l'intérêt de la commune, dans l'intérêt de la population ; ce n'est pas sur le dos de la population, mais dans son intérêt ! » (Nounou)

Extraits de l'entretien avec le vice maire

« Dieu merci, maintenant c'est comme ceux qui ont dormi et se sont réveillés, c'est-à-dire que nous, maintenant, le travail est devant nous ; bon ça c'est un fait de la politique, il faut

⁸ Le Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et de la Sécurité Publique a dû intervenir, à plusieurs reprises, pour calmer la situation.

toujours faire des tiraillements et après des solutions [...]. Comme je te disais que nous avons mis à peu près un an à dormir et que nous venons de nous réveiller. Ceux qui nous ont poussés à agir de la sorte, nous les connaissons et c'est nous qui perdons et c'est la commune aussi qui perd ; cela n'a aucun avantage [...]. Le tiraillement n'a aucun intérêt, bon c'est normal, la « chose publique », les gens se tiraillent, on se critique, mais pour finir, il y a une solution peut-être, elle (solution) ne m'arrange pas, elle n'arrange pas l'autre, mais c'est une réalité, il faut la suivre. Même entre mari et femme, il y a des problèmes, mais ils arrivent à s'entendre. Tu as vu ce cas là, normalement on ne doit pas se tirer dessus parce que nous sommes au nombre de 11 conseillers, dont 8 de la majorité et 3 pour l'opposition. En dehors de ces 3, il y a des partis qui sont là, qui n'ont pas de conseiller, donc on ne peut pas les écarter, on ne peut pas dire qu'ils ne sont pas là, c'est des citoyens, c'est des Nigériens.» (Sidi Imilawat)

Il y a, dans ces extraits, une espèce de légitimation et de justification *a posteriori* du conflit, comme pour le surmonter ! S'agit-il d'un retournement de veste ? Il nous semble plutôt que ce discours apaisant et conciliant participe de la volonté des conseillers « frondeurs » de participer plus activement à la gestion de l'énorme manne de la rente minière. Et que la stratégie serait, peut-être, de minimiser enfin la méfiance envers le maire, après avoir essayé en vain de l'écarter de son poste, pour mieux tirer profit des retombées de l'uranium. Dans cette perspective, nul n'a intérêt à voir éclater le protocole d'accord signé à Agadez entre le maire et ses contestataires. Chacun s'y accroche, le maire comme le groupe de contestataires, avec un sentiment largement partagé : « pourvu que ça dure ! »

« Que Dieu fasse que ce consensus là réussisse ! » (Nounou)

Il y a donc une entente intéressée, calculée, circonstancielle, entre les parties en conflit pour, à la fois, achever le mandat dans « l'intérêt de la population » - avec l'espoir, un jour, d'être réélu - et satisfaire les intérêts personnels des conseillers. Ces deux aspects sont, bien entendu, liés ; les uns servant peut-être les autres. Et pour cela, pour atteindre ces objectifs, les conseillers souhaitent le soutien et la clémence de la population, et dénoncent des pratiques de colportage de rumeurs, dont ils seraient victimes de la part de certains gens.

« Nous voulons que les gens, les citoyens, vraiment, nous aident pour qu'on puisse avancer, qu'ils cessent de nous « mélanger » parce que vraiment parfois c'est les gens qui amènent tout ça » (Nounou).

Il faut rappeler que ce pacte a été arraché par le préfet de Tchiro, avec le concours de plusieurs autres acteurs, parmi lesquels se trouvent les maires de certaines communes d'Agadez. Le député-conseiller, Assayad, y a apporté son concours.

Le point de discorde

Nous avons évoqué (*supra*, p.4) que le contenu du protocole d'accord se ramenait essentiellement à la question des délibérations du conseil et à leur application. Qu'est-ce que cela veut dire ? Il importe, ici, de revenir un peu sur les raisons de ce conflit avant d'aborder le contenu du protocole d'accord conclu par les deux parties. En fait le point de discorde porte sur le mode de perception et de gestion des taxes au niveau du poste frontalier d'Assamaka (cf. Abdoukader, 2007). Les conseillers contestataires (G7) accusent le maire de faire une gestion maffieuse, patrimoniale et purement privée de ces recettes. Car il faut dire que, pour les populations d'In Gall, et les acteurs de l'arène politique locale surtout, le poste d'Assamaka, c'est l'« eldorado », le « Dubaï ... »

« Assamaka là, c'est l'eldorado, c'est le « Dubaï » d'In Gall ; il faut y aller, oui c'est la ruée vers l'or, celui qui n'y a pas été on l'a eu hein ! « Si j'y vais, je ferais vite, vite pour m'enrichir ». (Nounou)

Conscients de l'importance des enjeux économiques et des retombées politiques (récompense des militants) que renferme le contrôle du poste d'Assamaka, les sept conseillers

de la majorité municipale (G7), conduits par le vice maire et le député-conseiller, ont exigé une gestion « rotative », prenant en compte leurs militants dans le choix des percepteurs envoyés à ce poste. Longtemps, le maire a fait la sourde oreille, répondant aux accusations et à l'impatience de ses détracteurs par des manœuvres politiciennes⁹ de diversion. Mais, le conflit s'accroissant, il était acculé à accepter des compromis, en prenant en compte les exigences de ses adversaires.

Une session du conseil a pris une délibération portant sur la gestion « rotative » d'Assamaka. Ainsi, selon cette délibération chaque partie devait y envoyer ses percepteurs (parmi ses militants) pour une période de 3 mois. Côté opposition au maire, le vice maire, un inconditionnel d'Assayad, à qui il devait sa place de vice maire et même de conseiller, était chargé de superviser directement l'opération. Pendant plusieurs semaines, ses hommes ont géré Assamaka et collecté beaucoup d'argent, selon Assayad. Mais, aiguillonné par ses intérêts et ceux de ses amis et complices, le maire a saboté l'esprit de la délibération du conseil, en rappelant aussitôt les percepteurs envoyés par le vice maire et en les remplaçant par ceux de son choix.

En fait le revirement du maire s'expliquerait par le refus du vice maire d'appliquer intégralement et correctement le contenu de la délibération du conseil. En effet, cette délibération contiendrait une sorte d'arrangement, prenant en compte certains intérêts du maire en matière de recrutement, mais que le vice maire aurait refusé de réaliser ; par exemple, il a fait « monter » d'autres personnes, n'appartenant pas au maire... Et le maire lui aurait demandé : « Pourquoi ces gens là ont duré là-bas ? Je t'avais demandé de faire monter d'autres, tu as refusé, c'est pas normal ». Donc le maire a envoyé un message à Assamaka pour faire « monter » ses gens et démettre les autres.

Le député-conseiller et ses fidèles, écoeurés par un tel revirement, et par la remise en cause d'une délibération du conseil, écrivirent une lettre à la gendarmerie d'Assamaka pour lui demander de « chasser » tout simplement les percepteurs envoyés par le maire. D'autres lettres furent envoyées aux autorités régionales de tutelle, mais en vain. Le maire semblait bénéficier de complicités solides au sein de l'appareil politico-administratif de l'Etat (tous les regards accusateurs sont tournés vers Allelé Habibou).

« Cet Assamaka, on en gagne chaque mois 1 million, 1,2 million, 1,5 million au temps du vice maire ; on lui avait confié Assamaka pour le gérer. Quand le maire a cherché quelque part, il a vu qu'il n'a rien à manger là-bas, il l'a donc repris. Nous avons envoyé des gens (Assamaka) au cours de la session pour 3 mois ; ils n'ont pas fini quand il (maire) a envoyé ses gens, il a dit aux autres de quitter. Nous sommes allés à la gendarmerie, nous sommes allés à la justice pour leur rendre compte ; on a vu le préfet qui n'était pas au courant, le préfet nous a appelés, moi, Allelé, Anako et lui (maire), il lui a dit de ne plus faire ça, mais c'est inutile. A un certain stade, j'ai dit aux conseillers : « bon laissez-le dans la mesure où nous sommes inutiles ». On lui a laissé « sa mairie », qu'il s'occupe de tout. Faut pas que les gens disent que nous sommes avec lui, qu'on lui donne des conseils, qu'on a quelque chose à dire alors que lui, il a ses affaires ou qu'on salisse tout avec lui. La ville s'est arrêtée, tout est arrêté. Jusqu'au jour où, après 12 mois passés sans sessions, j'ai écrit une lettre au préfet, j'ai écrit une lettre au gouverneur, j'ai écrit à la justice, j'ai écrit à la commune. Le préfet avait refusé de gérer ça jusqu'au jour où il a vu que la chose est devenue une réalité » (Assayad Sidi Mohamed, député et conseiller).

Face au refus du maire d'appliquer les délibérations portant sur la gestion « rotative » d'Assamaka, le groupe de sept (G7) propose une gestion « privée », par laquelle la gestion du poste serait confiée à un opérateur privé, lequel verserait à la commune une somme définie d'un commun accord avec le conseil municipal. Les termes du contrat avec l'opérateur qui

⁹ Il était soutenu, indirectement, par les conseillers du PNDS et celui du PUND, qui s'abstenaient de voter la motion de défiance contre lui...

serait retenu, après un avis d'appel d'offre de prestation dûment diffusé, sont ainsi résumés par le conseiller Nounou Ahmed Moussa :

« Voici ce que tu vas nous donner chaque mois et lui, s'il va gagner une voiture, un car, nous, en ce qui nous concerne, on sait que nous sommes toujours bénéficiaires dans ce cas de figure » (Nounou).

Mais cette proposition de privatisation était pour le groupe de contestataires l'erreur stratégique à ne pas faire. Car elle fut aussitôt perçue par tous, population, chefferies, autorités de tutelle, élus et simples citoyens, comme la volonté de « vendre » purement et simplement le poste d'Assamaka. Du coup, même ceux qui n'avaient aucune sympathie et estime pour le maire se sont rangés de son côté contre la proposition du groupe d'Assayad. La tutelle rétorqua qu'Assamaka est un *poste frontalier*, et que pour des raisons de sécurité, il n'est pas « normal de chercher à le vendre ».

« Ils (G7) ont demandé qu'on vende Assamaka ça n'a pas été fait. Le chef de village et d'autres chefs et les partis politiques en plus des citoyens sont venus au conseil, ils se sont disputés avec eux, ils ont dit que Assamaka c'est un truc cher à la population ; les partis politiques, les chefs, ils sont partis à l'Assemblée Nationale, à Arlit ; ils ont imposé (le rattachement d'Assamaka), ils ont dit qu'ils ne sont pas d'accord. Comment faut-il le remettre à une seule personne ? » (Maidagi, SG sous-section MNSD)

Le protocole d'accord

Pour mettre fin à cette situation, un protocole d'accord a été trouvé. Il rétablit le principe de gestion « rotative ». Chaque partie envoie ses percepteurs pendant 2 mois. Au moment où nous faisons nos enquêtes, le poste était géré par les hommes du maire jusqu'au 20 Avril 2008. Et à partir de cette date, ceux du groupe du vice maire et d'Assayad prendront la relève.

Mais l'enjeu évident du protocole d'accord, c'est le contrôle de la « manne » issue du partage de la rente uranifère. Selon les termes¹⁰, dudit protocole, les fonds seront dépensés suivant un schéma arrêté d'un commun accord et rigoureusement respecté par les deux parties. En attendant, ils seraient bloqués, sur insistance d'Assayad et son groupe, chez le chef d'agence de Tchiro. Une copie du protocole d'accord serait également entre les mains du chef d'agence pour l'aider à mieux comprendre les mécanismes de déblocage et d'investissement des fonds tels qu'ils ont été arrêtés par les deux parties. Les différents médiateurs dans le conflit sont les garants de la juste application des dispositions dudit protocole.

Un autre son de cloche : un discours virulent

Contrairement à ses deux lieutenants, Nounou et Imilawat, et bien qu'il accepte les termes du protocole d'accord dont il exige le respect strict, Assayad Sidi Mohamed ne fait pas dans la dentelle, s'agissant du maire. Il ne fait aucun mystère du mépris qu'il lui voue. Il l'affuble de plusieurs qualificatifs injurieux : « buveur », « joueur des jeux de hasard », « sale », « idiot », « traître », « vaurien »...

« C'est un buveur, c'est un joueur des jeux de hasard, c'est un sale, toutes les saletés sont avec lui ».

« Il ne sera plus conseiller, je pense que même dans l'au-delà, mêmes ses parents ne l'éliront pas ! »

« C'est qu'il est idiot. »

« Il va là où il y a les saletés de bière (bar), c'est là qu'il a pris une chambre, il fait 20 jours là-bas en train de cuver, il fait 20 jours, 30 jours à In Gall... à Agadez plutôt ! »

¹⁰ Nous n'avons, malheureusement, pas pu voir ce protocole d'accord. Tout ce que nous en disons ici se fonde sur les entretiens avec nos interlocuteurs.

« C'est un traître, un idiot, un vaurien ! »

Toute cette avalanche d'injures révèle un discours qui ne s'embarrasse pas de courtoisie, ni de prudence calculée, et encore moins de diplomatie, comme dans les rapports actuels entre le maire et les autres conseillers. Assayad se présente, en effet, comme l'adversaire le plus acharné et le plus irréductible du maire et de son « protecteur », Allelé Habibou. Pour lui, l'élection¹¹ de Bianou Bicka à la tête de la mairie est une « erreur » regrettable, une véritable tragédie ! Un choix certes « divin », mais mal inspiré !

« Mais "Dieu ne nous a pas fait le bon choix" ; tu sais "le choix appartient à Dieu", donc Dieu ne nous a pas choisis la "bonne personne" » (Assayad)

Il faut, peut-être, rappeler que, sur les 11 élus locaux de la mairie d'In Gall, 8 conseillers appartiennent au MNSD, 2 à Tarayya et 1 à PUND (cf. Abdoukader, 2007). Sur les 8 du MNSD, 7 proviennent, pratiquement, de ce qu'il est convenu d'appeler là-bas « gens de la brousse », c'est-à-dire issus des milieux touaregs nomades et arabes. Et d'ailleurs, cette appartenance est revendiquée par ces conseillers, dont certains parlent même de « commune pastorale » et non de commune rurale d'In Gall. Le huitième conseiller, c'est-à-dire le maire lui-même, est le seul « conseiller de la ville » (*essawagh* ou *Ingallawa*). Quand il s'est agi d'élire le maire au sein du groupe majoritaire du MNSD, Assayad a usé de son influence parmi les conseillers pour imposer Bianou Bicka. Il a ainsi écarté la candidature de Founou (Nounou Ahmed Moussa), le candidat favori, qui deviendra pourtant plus tard un de ses plus fidèles et acharnés lieutenants face au maire et son clan.

« Quand on a eu 8 conseillers, au moment de l'élection du maire, je leur ai dit : « laissez on va prendre ces gens-là, faut pas qu'on fasse de racisme ; parce que je suis le chef, tout ; c'est moi qui ai cherché les gens »... Donc on a tirillé, c'était d'ailleurs Founou contre moi ; lui, il s'est porté candidat au poste de maire et tous les autres sont de sa famille. J'ai donc tirillé avec eux jusqu'à pouvoir arracher ce poste ; j'ai dit : « on va donner à Allelé, à son candidat la mairie ». Donc on leur a donné ça, pensant que les gens d'un même parti ne vont pas se créer des problèmes entre eux » (Assayad).

Très habitué à exercer une influence évidente sur les autorités administratives et chefferiales locales, Assayad est très déçu ou même révolté, par l'insoumission du maire à son égard, et surtout par l'inféodation de celui-là à l'autre poids lourd de l'arène socio-politique d'In Gall, Allelé Habibou, adversaire inamovible d'Assayad. Cette insoumission est perçue par Assayad et son groupe comme la manifestation de leur mise à l'écart du processus local de décentralisation et, surtout, de l'accès à l'importante rente financière liée à la décentralisation. Ce sentiment est d'autant plus exacerbé que la gestion de la mairie (de ses ressources financières) se déroule de manière opaque et patrimoniale, le maire ne rendant compte à personne, ni à ses conseillers ni à ses collaborateurs directs.

En effet, nos observations ont montré que le maire avait opté pour une gestion patrimoniale en solo, intégrant cependant, indirectement, Allelé Habibou et les conseillers de l'opposition dans sa logique patrimoniale... Les travaux de la session extraordinaire se sont déroulés dans la résidence privée d'Allelé Habibou à In Gall, alors même que la mairie est dotée par la coopération allemande, au travers de son projet *Lucop*, d'un siège flambant neuf dont les travaux sont finis depuis début 2007. Ce bâtiment, dont les clefs ont été remises au maire depuis plus d'un an, n'a jamais été occupé par les autorités municipales. Et, depuis l'installation officielle du conseil municipal en 2004, le maire squatte les locaux du service de l'élevage. Quant au siège officiel, il est depuis plusieurs mois occupé par une unité des FAN (forces armées nigériennes), basées à In Gall depuis que le MNJ (Mouvement des Nigériens pour la justice) opère dans le nord du pays.

¹¹ Il considère cette élection comme une concession politique de sa part et de la part des « gens de la brousse », lesquels lui sont « attachés », à Allelé et aux « gens de village » (*Ingallawa*).

De l'avis de nombre de nos enquêtés, cette « gestion en solo » cacherait un jeu prébendier, un dispositif bien calculé d'appropriation privative des ressources financières de la mairie. Le vice président de la sous-section MNSD d'In Gall a trouvé ces mots pour décrire cette réalité.

« L'eau ne sent pas mauvais toute seule ; elle ne pourrit pas seule ! » (Alassane)

Accusations de détournements systématiques

De forts soupçons de détournement des recettes fiscales de la mairie pèsent sur le maire. Tous nos enquêtés, à quelques exceptions près, accusent le maire de détournements systématiques. Brièvement arrêté après une enquête de la gendarmerie, puis incarcéré à Agadez, il aurait été libéré sous la pression (avec promesse de remboursement)¹² de son « protecteur » à Niamey. Cette brève incarcération renforce les soupçons et écorche davantage l'image du maire auprès de ses administrés. En effet, il a fort mauvaise réputation auprès des associations des femmes.

« Il ne faut pas qu'on dise que c'est nous les femmes qui avons « sali » le maire. Tu sais, ici, tu as vu et tu as interrogé beaucoup de personnes...Bref, le maire ne vaut rien. Tu as demandé aux hommes, je suis sûre qu'ils te l'ont dit. Et même si tu demandes à un petit, ici à In Gall, il te dira la même chose » (Aïchatou Illatou, présidente RDFN.¹³)

Le maire aurait tout simplement mis en œuvre un dispositif de détournement des recettes de la mairie, avec la complicité des conseillers de l'opposition (alliés circonstanciels du maire). Ce dispositif repose sur des fausses factures de travaux jamais réalisés. Les fausses factures sont produites par les conseillers de l'opposition ; le maire ordonne le paiement des factures et récupère l'argent, une fois versé aux complices. Ainsi, les conseillers de l'opposition intègrent un *dispositif de détournement* des fonds où ils constituent une équipe de prestataires de service et fournisseurs *écrans* au travers desquels le maire a accès aux recettes financières de la mairie. Grâce à ce procédé, plusieurs dizaines de millions auraient été détournés.

« L'argent que nous avons encaissé, environ plus de 30 millions, tout, il l'a soutiré. » (Assayad)

Un autre procédé de détournement mis en œuvre par le maire consisterait à contracter des dettes énormes au nom de la mairie. En général, le remboursement de ces dettes se fait de la manière suivante : un représentant du créancier est envoyé par le maire à Assamaka où il lui est versé régulièrement une somme d'argent forfaitaire jusqu'à règlement total de la somme contractée.

« Il y a quelqu'un à qui il doit 5 millions. Il lui a dit : « Envoie quelqu'un de ma part à Assamaka ; chaque mois, je lui donnerai telle somme » ; donc il a envoyé quelqu'un là-bas et chaque mois, il lui remet 500.000 FCFA sans reçus ! » (Assayad)

Sans reçus, ces sommes d'argent ne sont évidemment pas justifiées et disparaissent sans traces, d'autant plus que le maire ne fait de compte rendu à personne, concernant la gestion de cet argent, car il « n'en fait qu'à sa tête », selon Hassia, la présidente de l'Association des femmes du Niger (AFN), sous-section d'In Gall. Ainsi, au lieu de 1,1 million à 1,2 million que l'équipe du vice maire aurait versé par mois¹⁴, dans les caisses de la mairie, l'équipe du maire n'aurait jamais versé plus de 100.000 FCFA pour la même période.

¹² Selon un de nos interlocuteurs, ce remboursement porterait sur 5 millions !

¹³ Rassemblement Démocratique des Femmes du Niger

¹⁴ Cette équipe aurait effectué 14 versements de fonds, durant son séjour à Assamaka, avant d'être « chassée » par le maire pour « placer » sa propre équipe sur le poste d'Assamaka.

Le député-conseiller tient une comptabilité éloquente, mais non exhaustive, de ces détournements. Outre les recettes d'Assamaka, on y retrouve :

- 14,8 millions provenant d'Assamaka
- 3 millions représentant l'impôt de capitation
- 3,5 millions représentant des « dons chinois »
- 1,8 million représentant les recettes (par antenne) des réseaux de téléphonie installés à In Gall

Pour mettre un frein à cette sorte de gabegie et asphyxier financièrement le maire, Assayad incite tout simplement les citoyens à l'incivisme fiscal, se croyant d'autant plus fondé à le faire que son adversaire politique et soutien du maire, Allelé, inciterait, lui, le maire à détourner, à « bouffer », à « manger » l'argent de la commune.

« Allelé, c'est lui qui est à l'origine de tous ces problèmes dans la région... Une fois, quand je lui ai dit que le maire est en train de bouffer l'argent, il a dit : « l'argent, où est votre problème, c'est pour le gouvernement, laissez-le le bouffer ! » Au nom de Dieu, c'est ce qu'il m'a dit ! C'est depuis ce jour là que je lui ai dit : « entre toi et moi, c'est fini la consultation ». Et j'ai dit aux gens de ne plus lui en donner (impôt au maire). Et ils ont compris » (Assayad).

Ces sommes font partie d'un « dossier » constitué par le député contre le maire. Le « dossier », lui-même confectionné sur la base des rapports d'enquête de la gendarmerie et de l'inspection des finances qui se sont intéressés au cas d'In Gall, est actuellement au niveau de la justice.

Dossier judiciaire contre le maire

Si la majorité des acteurs socio-politiques locaux sont unanimes sur le fait que les recettes fiscales et autres ressources financières (aides financières diverses) de la mairie sont « détournées » par le maire, Assayad Sidi Mohamed, lui, se singularise en ce qu'il porte ces accusations devant les juridictions compétentes. Il en a fait une affaire personnelle, un vrai défi ! Mais un défi personnel ! S'impliquant dans l'enquête, il entame une démarche en deux temps : il « lance » d'abord les inspecteurs des finances aux trousseaux du maire. Le maire aurait ainsi reconnu ses forfaits devant les enquêteurs et aurait promis de rembourser les sommes détournées. Cette solution de compromis ne satisfait naturellement Assayad, qui rêve de voir son adversaire politique totalement à genoux ! Il passe alors à une étape supérieure, en impliquant le ministère de la justice. Le greffier est ainsi saisi du dossier et le transmet à qui de droit. Actuellement, ce dossier serait au niveau de la cour suprême.

La démarche d'Assayad semble se démarquer de la posture conciliante poursuivie par ses lieutenants. En effet, selon toute vraisemblance, le protocole d'accord mentionné ci-dessus ne concerne que deux points : la gestion des recettes d'Assamaka et la gestion de la rente minière. Il ne fait pas table rase des griefs portés au maire. Et c'est pourquoi, parallèlement à cette démarche de compromis pour une gestion concertée des ressources financières de la commune, Assayad enclenche, de manière apparemment unilatérale, la procédure judiciaire contre le maire.

« Je suis venu ici chercher l'inspection, on l'a envoyée à In Gall. L'inspection a eu ses pieds, il (maire) a signé sur cet argent et il a dit que c'est lui qui va rembourser... tu as compris ? Moi, j'ai dit que je ne suis pas d'accord, au lieu d'accepter..., d'emprunter la voie de l'inspection pour payer, on a emprunté la voie du Ministère de la Justice. Donc le Ministre a envoyé ça (dossier) à Zinder, à la cour ; Zinder a renvoyé à la justice et a dit de "l'attraper" (le maire) ; donc on l'a "attrapé", puis samedi, dimanche on l'a libéré... tu as compris ? Donc on a su que l'affaire est entachée de magouilles, quelque part, comme il dit (maire) qu'il a de l'argent, il peut faire ce qu'il veut. Donc, j'ai repris l'enquête de la gendarmerie, on a été voir le procureur, on a été voir le gouverneur, on a dit avec tous les conseillers que l'argent du peuple a été dilapidé, le peuple est là. On a saisi la gendarmerie

et on lui a tout raconté, tout ce qu'il (maire) a volé, l'argent atteint presque le milliard. La gendarmerie a fait son enquête et a donné son rapport au juge, j'ai appelé le juge et je lui ai dit de remettre le rapport au procureur, le procureur l'a envoyé au niveau de la cour suprême, maintenant le dossier est à la cour suprême. Au lieu de trancher, l'affaire a coïncidé avec celle de "l'esclave de la CEDEAO", le jugement là, ¹⁵ c'est ça qui a empêché le dossier d'être traité, cela a duré, il a fallu avant-hier pour finir (affaire "esclave CEDEAO"). Maintenant, j'espère que le dossier sera traité, je pense entre les deux jours à venir » (Assayad).

¹⁵ Il s'agit du procès intenté contre l'Etat du Niger par une Nigérienne qui se disait victime des pratiques esclavagistes de la part de son mari (ou ex-mari). Portée devant la cour de justice de la CDEAO, l'affaire a été jugée à la cour suprême de Niamey, du 7 au 11 avril dernier.

La question des parcelles

La question foncière (gestion de parcelles) du village d'In Gall est une autre « affaire » opaque, concernant le maire. Celui-ci s'est offert les services d'un personnage bien connu de tous les étrangers (enquêteurs ou autres intervenants) qui s'intéressent à In Gall : Maidagi Ouwène. Secrétaire du MNSD local, il est vraiment un personnage incontournable. Il est « dans toutes les sauces », et dans tous les rapports portant sur In Gall ! Le maire lui aurait confié la tâche de réaliser le lotissement topographique du village d'In Gall. Sa tâche consisterait à « ré-attribuer » les terrains lotis mais non aménagés, à identifier (localiser) le terrain de la cure-salée, et surtout à ouvrir des voies de circulation entre les concessions de manière à rendre la circulation plus fluide. Ces ruelles entre parcelles auraient une largeur de 10 mètres. Entachée d'irrégularités, la démarche de Maidagi est également entachée d'arbitraire.

« Si tu as ta parcelle, il l'a reprend et la remet à un autre ; il prend il vend à un autre ».
(Chef de village d'In Gall)

Ce travail, qui concernait principalement des parcelles attribuées, pour certaines depuis des décennies, n'a pas été fait dans la transparence requise et le respect de la tradition en la matière. Maidagi attribue ou ré attribue des terrains appartenant à la mairie.

« Nous¹⁶ avons même prélevé sur des parcelles de la mairie (place du marché, par exemple) afin de satisfaire les gens ». (Maidagi)

Cette démarche se serait effectuée sans l'aval des conseillers et encore moins du conseil municipal. Certains conseillers, pour qui Maidagi n'est que le paravent, l'instrument du maire, ont attiré son attention sur l'irrégularité de ces délimitations, puisque seule une délibération du conseil municipal peut décider de la vente ou non des parcelles. C'est le conseil qui fixe les modalités de vente...

« Il n'a pas le droit de vendre des parcelles, normalement. La parcelle, c'est comme de l'argent, si tu veux la vendre, tu réunis les conseillers, vous faites le budget, vous discutez des différentes modalités, en ce temps tu procèdes à la vente. Et grâce au budget, on peut déterminer l'argent (prix de la parcelle) : soit c'est 1 million, ou 1 million 200 et ainsi, tu peux aller vendre ». (Assayad)

La démarche de Maidagi (et du maire) est ainsi assimilée à un détournement ; c'est aussi un « acte anti-constitutionnel ».

« Mais lui (maire) n'a pas avisé les conseillers, il s'est jeté sur les parcelles pour les vendre ; là aussi, il a fait un acte anti-constitutionnel, ce n'est pas normal. Comme si c'était ta parcelle ! Il a décidé la vente de 100 parcelles, il en a vendues 7 dont il a empoché l'argent. C'est lui (maire) qui a mis (instruit) Maidagi pour mesurer (délimiter) les parcelles. J'ai dit à Maidagi que c'est des mesures inutiles, « demain vous en rendrez compte ». Le maire, je lui ai dit, n'a pas le droit de vendre les parcelles, il faut qu'il se concerta avec les conseillers-là. C'est un budget, c'est cela notre budget et si tu prends ça pour vendre c'est comme si tu prenais l'argent de la caisse pour t'en aller. Tu n'as pas droit ; tu as entendu ? Je te le dis ! Que Dieu maudisse la pauvreté, celui qui a faim ne regarde pas la loi ! » (Assayad).

L'« affaire » des parcelles fait partie du dossier en justice contre le maire. Elle y figure en bonne place. Et Assayad pense qu'elle va contribuer à l'aggravation de la situation du maire, que c'est un élément à charge très important.

Mais le chef de village d'In Gall accuse principalement Maidagi et disculpe implicitement le maire. Maidagi se serait engagé tout seul dans cette opération, sans l'accord

¹⁶ A qui renvoie ce nous ? Au maire et Maidagi, selon toute vraisemblance.

du maire, lequel serait même mécontent de l'attitude de Maidagi. Le maire reconnaît implicitement que la question des parcelles est devenue une « affaire » où il serait en fort délicate position. Et de façon subtile, il dégage sa responsabilité en nommant celle de Maidagi, tout en reconnaissant sa *responsabilité morale* par l'évocation du souci que cela lui causait.

« Même le maire n'a pas voulu cela. Le jour là même, il me disait : « cette affaire de Maidagi m'est devenue un problème » à tel point que même dans son sommeil, il n'arrive pas à dormir [...] ; tout le monde connaît ses parcelles, mais toi (Maidagi) tu es venu avant-hier seulement ! Tu sais avec le temps, certaines « bornes » des parcelles disparaissent, donc tu auras l'impression qu'elles n'appartiennent à personne mais il y a toujours un propriétaire ! » (Chef du village d'In Gall)

L'affaire des parcelles a fait grand bruit et donne lieu à des rumeurs qui sont parvenues au niveau hiérarchique, c'est-à-dire la tutelle. Le préfet a appelé le chef de poste pour lui demander des informations précises sur cette « affaire ». Mais ce qui paraît étonnant c'est que le chef de poste a dit n'être au courant de rien. Et qu'il a reçu l'information à travers un coup de fil du préfet, qui lui disait : « J'ai appris que vous aviez, vous-mêmes, acheté une parcelle ».

Le fonctionnement au quotidien de la municipalité

Administration

« *Je suis au four et au moulin* » (maire)

Sans être excessif, nous pouvons dire que parler du fonctionnement de la commune d'In Gall serait un abus de langage. Nos enquêtes et nos observations nous présentent une commune dont l'administration est atypique, ou plus précisément sans administration. Nous avons souligné ci-dessus le sort qui a été réservé au siège de la mairie (squatté par des militaires). Le maire n'a pas de collaborateurs ou, disons, ses collaborateurs sont ses percepteurs : le responsable du service d'élevage, qui s'occupe des taxes d'identification et de présentation, le chef des bouchers qui est chargé de la taxe d'abattage, les percepteurs des marchés et les percepteurs d'Assamaka... L'ancien secrétaire général de la mairie (qui n'a véritablement jamais pris fonction, cf. Abdoukader, 2007) a démissionné et est, depuis, au service des Canadiens qui font des prospections uranifères dans la zone d'Arlit. L'agent de l'état civil se cantonne à des activités ponctuelles, car le maire le considère beaucoup plus comme un 'enfant de course' qu'un agent régulier. Lors de nos enquêtes, il s'est lié d'amitié avec l'assistant de recherche, qu'il ne quittait quasiment plus¹⁷.

Le projet de recrutement d'un nouveau secrétaire général (SG) introduit par le maire a été rejeté par les conseillers (G7), parce que le candidat proposé par le maire est un militant du PNDS. Sentant une manœuvre de renforcement de sa mainmise sur la mairie, les conseillers du groupe dissident ont plutôt demandé un recrutement « temporaire ». Nous avons pu ainsi observer que les points de vue sont très divergents. Le vice maire (Imilawat) et Nounou ne sont pas du tout d'accord pour un recrutement définitif de Silimane (proposé par le maire) mais concèdent un recrutement « temporaire », comme le temps presse, et en attendant de lancer l'appel d'offre pour un recrutement. Mais le maire insiste qu'on ne peut trouver mieux, en soulignant que non seulement Silimane a le bagage nécessaire mais qu'aucune des communes de la zone n'a un SG répondant au profil exigé par les textes ! Lamine Naji et Mohamed Sidi- Sidi (ce dernier est pourtant du groupe d'Assayad) semblent être du même avis.

Alors que le débat se déroulait sur l'opportunité ou non de recruter un SG, le maire aurait déjà envoyé, sans qu'il y ait une session sur le sujet, au préfet la délibération relative au recrutement du nouveau SG (Silimane) afin que celui-ci la transmette aux partenaires concernés (coopération décentralisée) puisqu'ils payent (90%) du salaire du SG.

Investissements

La question des investissements de la commune comprend deux niveaux : les investissements sur fonds propres et les investissements provenant des partenaires extérieurs (coopération décentralisée, Lucop...)

Coopération décentralisée

Dans le cadre de ce partenariat les Côtes d'Armor appuient la commune d'In Gall à hauteur de 30 millions. Lors de l'exercice 2007, l'investissement de cette enveloppe était suivi par le SG démissionnaire, qui était alors le point focal de la coopération décentralisée au

¹⁷ M'inquiétant de cette présence envahissante, j'ai dû attirer l'attention de l'assistant sur la nécessité de sécuriser ses données, de ne pas parler de ses entretiens avec ce personnage, qui, pour moi, ne pouvait qu'être un espion au service du député-conseiller (qui se glorifie d'être informé de tout ce qui se passe à In Gall, à la minute près), du chef de poste (un homme rusé) ou même du maire (auprès de qui il chercherait à améliorer sa situation) !

niveau de la mairie. Les Côtes d'Armor payaient son salaire à hauteur de 90%, les 10% étant à la charge de la mairie. Les Côtes d'Armor interviennent, de ce fait, dans la définition des critères (du profil) pour le recrutement du SG parce que celui-ci a la charge de suivre le décaissement de leur argent, en leur fournissant des rapports d'exécution fiables.

Les fonds alloués par les Côtes d'Armor servent, entre autres, à payer les quotes-parts généralement demandées par les partenaires (comme Lucop) pour réaliser des investissements (cf. Abdoukader, 2007).

D'une manière générale, les fonds de la coopération avec les Côtes d'Armor servent à appuyer les budgets d'investissement de la commune dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'hydraulique.

Les Côtes d'Armor appuient également le secteur de l'élevage, à travers une politique de rentabilisation économique de ce secteur, fondée sur la réhabilitation des infrastructures, comme par exemple l'abattoir d'In Gall

Investissements sur fonds propres : la question des ressources financières

La question des ressources financières est au cœur de tous les débats sur la mairie. Tous les regards, et les espoirs, sont focalisés sur les recettes provenant du poste frontalier d'Assamaka. Il est décrit comme un « *eldorado* » où les percepteurs s'enrichiraient facilement. En effet, ils en reviennent avec beaucoup d'objets de valeur : électroménager, frigos, montres, couvertures, matelas, vêtements, et même pour certains, des voitures... Evidemment, de telles perspectives d'enrichissement facile aiguïssent les appétits et donnent lieu à une dialectique des rapports de force et de luttes d'intérêts.

Les recettes d'Assamaka sont estimées, dans certains milieux, à plusieurs dizaines de millions de francs chaque année (Abdoukader, 2007 : 45). Nous n'insisterons pas davantage sur cette comptabilité. Dans l'entourage du maire, cette estimation est une simple vue de l'esprit, un « argument » de déstabilisation et de propagande contre lui.

« Par exemple Assamaka, Assamaka dont les gens faisaient un empire chimérique... moi je suis là. Je n'ai jamais été à Assamaka pour savoir ce qui se passe dans Assamaka. J'envoie des collecteurs, j'envoie des percepteurs des taxes, je leur donne des carnets ; ils perçoivent les taxes et ils les versent au niveau de la caisse. Quand je viens, je ne vois que ce qu'ils font entrer, les reçus... » (Maire)

D'autres recettes sont prélevées : impôt de capitation, taxes sur les marchés, taxes sur le bétail (abattu ou sur pieds)... A ces taxes, on peut ajouter d'autres recettes comme, par exemple, la rente uranifère chinoise, qui va bientôt renforcer l'assiette des ressources financières de la commune.

Le discours du maire, et de son camp, est toujours invariable : les taxes sont faibles, voire insignifiantes. Elles ne seraient pas collectées convenablement. Si, au début, l'incivisme fiscal de la population d'In Gall était corrélé à un manque de sensibilisation, d'information à l'endroit de la population et à l'incompétence des percepteurs, aujourd'hui l'insécurité dans le nord (MNJ) est vite mise en cause. La rébellion aurait eu un impact déterminant sur le prélèvement des recettes fiscales, notamment l'impôt de capitation. Les populations se seraient éloignées des villes et des zones à risque, préférant descendre plus au sud. De fait, elles ont boycotté les marchés de la commune d'In Gall, ce qui ne facilite naturellement pas le travail des percepteurs. Il y a un relâchement des rapports entre les autorités locales et les administrés.

L'insécurité et son corollaire de précarité quasi permanente des populations pastorales de la région d'Agadez ont induit une situation d'exception dans le domaine de la taxe sur le bétail (taxe de présentation) : contrairement aux autres régions du Niger, cette taxe s'élève à 50 FCFA par animal. Malgré cette modicité, cette taxe n'est pas bien collectée en raison de la faible fréquentation des marchés par les éleveurs.

« Il y a la taxe de présentation ; là aussi l'insécurité joue beaucoup dans le recouvrement des taxes. Il y a un incivisme fiscal parce que tu es obligé de caresser les gens, de supplier même. Moi j'ai fait tout le Niger. Sur la taxe de présentation, qu'on vende ou qu'on ne vende pas, l'Etat ou les collectivités doivent percevoir 50 FCFA. Ailleurs, c'est même 100 FCFA, mais ici, dans la région d'Agadez, spécifiquement, c'est 50 FCFA. Mais même les 50 FCFA là, les recouvrer, ce n'est pas facile ici. » (Hamza Nakaka Alio, responsable du service d'élevage)

Les populations vivent dans une situation de *non droit* ; elles en sont conscientes et en tirent les conséquences au plan fiscal. Elles refusent de verser les impôts et autres taxes aux agents de la municipalité. Dans cette zone, l'Etat n'apparaît véritablement que sous la figure d'un appareil de répression¹⁸ et non comme un agent de développement. La vie même des percepteurs est souvent en danger.

« Aujourd'hui, on vient du marché d'Amatal, il y a avait plus de 800 têtes, on n'a eu que 4.000 FCFA sur la taxe de présentation ! C'est une période difficile pour le recouvrement ; vraiment c'est très difficile parce que les gens savent que... où tu vas aller ? Mais si c'était au moment où l'Etat remplissait ses fonctions 'régaliennes', tu n'irais même pas sans les forces de sécurité ; donc en présence des forces de sécurité. Maintenant aucune autorité ne peut se permettre d'aller avec un garde parce qu'il aurait pu être enlevé. Donc ce qui fait qu'eux aussi, c'est à leurs risques et périls. Avant-hier, il y a quelqu'un qui a failli me trancher la tête à cause de 200 FCFA ! Tu as vu ? Donc vraiment c'est un peu l'insécurité, grosso modo c'est un peu la rébellion vraiment, et autres choses... » (Responsable élevage)

Mais il faut relativiser l'impact de la rébellion pour la commune d'In Gall. Celle-ci n'est pas véritablement une zone de conflit.

« Bon, il n'y a rien de grave sauf la dernière fois quand un Blanc a été kidnappé : le Chinois là ; mais lui aussi a été relâché, même avant-hier je l'ai vu ; à part cela rien. Que Dieu nous protège ; c'est seulement à l'extrême nord vers Agadez, Arlit où cela sévit. Mais dans nos zones ici jusqu'à nos limites avec l'Algérie il n'y a pas de problème, tu peux aller et revenir tranquillement » (Alhassane, chef de village d'Azelik)

Certains acteurs font souvent un parallèle entre la rébellion et le conflit qui secoue la mairie depuis plus d'un an, pour en comparer les impacts sur le fonctionnement de la mairie. Ce comparatisme met en relief la faiblesse de l'impact de la rébellion. Lier la faiblesse des recettes fiscales à la rébellion n'est pas convaincant !

« Mais c'est simple : la rébellion n'a qu'un an d'âge, alors que ce conflit, le nôtre, à plus de 3 ans (rire)[...] Le conflit municipal est plus néfaste que la rébellion sur le fonctionnement de la commune. » (Chef de village d'Azelik)

La question des réalisations faites par la commune d'In Gall donne lieu à un débat contradictoire entre les partisans du maire et ses adversaires. Ainsi, il y a ceux qui pensent que les actions de la mairie existent concrètement, mais qu'elles manquent tout simplement de visibilité du fait de l'absence d'une communication de la part de la mairie, et ceux qui pensent que la mairie ne fait rien du tout.

¹⁸ La preuve en est donnée par la présence massive des militaires et la « loi de mise en garde » en vigueur dans la région d'Agadez depuis plusieurs mois.

Le débat autour du rôle du maire

Les partisans du maire ne sont pas nombreux ; ils se recrutent parmi certains anciens leaders *issawaghen* du MNSD, l'opposition, notamment les conseillers PNDS et leurs militants, et quelques individualités, à qui le maire rend quelques services, comme par exemple l'envoi de leurs parents sur le poste « juteux » d'Assamaka.

Les partisans du maire tiennent une comptabilité des actions réalisées par celui-ci : dossiers relatifs à des demandes de financement adressés au FICOD (Lucop), aux Cotes d'Armor, réalisations au niveau du CSI d'In Gall, constructions de classes, réhabilitation des puits... Les partenaires techniques et financiers, ont exigé pour ces réalisations la quote-part (10%)¹⁹ des populations concernées ; la mairie l'a versée.

Mais cette quote-part nécessaire au décaissement des fonds n'est pas une action physique, concrète, visible. La population ne le voit que si on lui en parle ! Sa visibilité exige une sensibilisation, une communication, un travail d'information.

« Lui le pauvre citoyen, il ne voit pas ça parce qu'il ne comprend pas ! Donc cette faute là revient à la commune ; elle ne les informe pas, elle ne leur dit pas que telle réalisation faite, il y a aussi votre main, votre contribution. L'argent, cet argent versé, c'est pas pour quelqu'un, c'est le vôtre, c'est votre argent qui a contribué à telle ou telle réalisation à l'école, à l'hôpital ou les puits là ou s'abreuvent vos troupeaux ; c'est votre quote-part plus celle des partenaires. Tout cela, on ne leur a rien dit, on doit normalement expliquer tout ça à la population. Et si tout cela n'a pas été expliqué c'est parce qu'il y a eu une fracture au sein de la majorité » (Maidagi).

Les adversaires et autres mécontents sont plus nombreux et appartiennent à toutes les couches sociales, à toutes les tendances socio-politiques locales ; leurs jugements sont plus virulents vis-à-vis de la gestion du maire, et se structurent en deux niveaux. D'un côté certains mettent en relief la « faiblesse ontologique » du maire. Ils pensent, comme le député-conseiller, que le maire n'a pas les qualités intrinsèques nécessaires à de telles responsabilités, à des telles charges. Le chef de poste également souligne souvent, de façon fort rusée, l'inadéquation entre le personnage Bianou Bicka et les responsabilités de maire qu'il assume. Pour tous ces acteurs locaux, le maire est un piètre communicateur ou, plus précisément, ne communique même pas. De ce fait, il est solitaire, il vit dans une espèce de vase clos. En plus, c'est un « bagarreur » notoire, qui brandit muscles et injures à la moindre contradiction. Tous ces caractères concourent à un système de gestion patrimoniale, et personnalisée, excluant de fait les collaborateurs, !

Une observation peut-être anecdotique, mais significative de cette forme de repli sur soi : au cours de toutes nos enquêtes (2007 et 2008), nous avons toujours vu le maire seul, dans son 4x4 de fonction (offert par les "chasseurs" du Golfe), circulant dans les ruelles d'In Gall ou remontant sur Agadez. Une autre observation du même ordre : son bureau est toujours désert durant nos visites ; il y trône, seul, fumant cigarette sur cigarette, au milieu des tas de dossiers qu'il confectionne (quand il le peut) pour les "partenaires" en vue d'avoir des financements. Ce « désert » tranche avec les bureaux du chef de poste, toujours envahis par des particuliers, des chefs traditionnels, et autres collaborateurs. Le PA donne l'image d'une administration normale, qui fonctionne correctement, avec du personnel en activité. Le contraste est également important avec la mairie de Tabelot où nous avons mené des enquêtes similaires en 2006 (cf. Abdoukader, 2006). Nous y avons trouvé deux agents municipaux (SG et agent d'état civil) fort affairés, respectant rigoureusement les horaires de travail définis par le ministère de la fonction publique. Là, également, chaque matin des

¹⁹ Ils sont pris en charge, d'après nos enquêtes, par les intervenants dans le cadre de la coopération décentralisée (Côtes d'Armor).

groupes de particuliers viennent s'asseoir sur des bancs, en attendant les audiences avec le personnel municipal.

« Il n'y a pas de vérité, s'il y avait la vérité, ce monsieur là ne serait pas élu maire ! [...] son savoir c'est un savoir nul parce que le savoir, c'est de reconnaître ton droit et ce qui n'est pas ton droit. » (Assayad)

D'autres pensent que le maire a une conception 'personnalisée' de la mairie. Ils se fondent sur l'absence d'ouverture (refus de communiquer) du maire, sur la non visibilité des réalisations de la mairie et sur l'écartement des acteurs locaux que sont la chefferie, les femmes et le poste administratif (PA) . Nous avons ci-dessus décrit les accusations de détournements, liée à cette non visibilité, ainsi que la faiblesse ou l'absence d'un dispositif des relations publiques. Nous examinerons ici le dernier aspect, savoir l'écartement des femmes, des chefs de village et du PA.

Les femmes se disent « effacées » tout simplement par le maire. Elles regrettent les bons vieux temps du poste administration (PA) où elles étaient associées dans toutes les activités de développement entreprises localement.

« C'est-à-dire que le maire n'a rien fait de bon ici ; avec la décentralisation, il nous a effacées, nous les femmes, du 'tableau' » (Aïchatou, présidente RDFN).

« Il ne nous consulte pas, ne sait même pas si on existe. Au moment de l'opération « vente à prix modéré », on n'a pas été associées en tant que femmes. Ils ont trié les gens sur le tas comme bon leur semble. Il y a même des veuves qui n'en n'ont pas bénéficié. Ce n'est pas comme au temps du CPA où nous étions conviées à toutes les réunions, à toutes les activités. Par exemple, s'il y a une réunion à Agadez, il m'envoie une voiture devant ma porte si je ne peux pas partir je désigne une autre. Mais depuis l'installation du maire personne ne demande de mes nouvelles. » (Hassia, présidente AFN)

La seule femme conseillère à la commune d'In Gall, Tedikounte, va plus loin :

« ...D'ailleurs si aux prochaines élections l'actuel maire reste, moi je ne reviendrais pas ! » (Tedikounte, conseillère)

Les chefs de villages se disent également ignorés, voire carrément écartés des activités de la mairie. Nous avons vu ci-dessus comment la gestion des parcelles a été conduite par Maidagi (bras droit dans cette affaire du maire). Les chefs de villages considèrent que la gestion des parcelles relève de leurs prérogatives coutumières, renforcées par l'administration coloniale, puis par l'administration nationale au travers des circonscriptions administratives (PA, arrondissement...). Mais cette tradition est, de l'avis des chefs de villages, mise à rude épreuve par les autorités municipales. Ni le maire ni Maidagi, qui apparemment a les coudées franches²⁰ dans cette « affaire », n'ont associé le chef du village d'In Gall.

« Tu sais avant, c'est nous qui donnons les parcelles et les papiers. Normalement il (Maidagi) doit m'appeler, me joindre avant de céder des parcelles. Nous on saurait comment on le ferait. » (Chef de village d'In Gall)

De fait, les chefs de villages se tournent vers le PA, qui les associe toujours à ses activités. Ça a été le cas lors des inondations (Août 2006) dont le village d'In Gall a été victime. Le chef de poste a formé un comité de crise, comprenant le chef du village d'In Gall, les chefs de groupements, les agents des services déconcentrés, des conseillers municipaux, etc.

²⁰ Il paraît qu'il (Maidagi) lui est arrivé, une fois, de saisir le maire par le col de sa chemise, en pleine réunion, en manifestant sa colère pour non respect de la parole donnée. Le maire dans, son conflit avec le G7, chercherait à en faire un allié. Le maire aurait ainsi acheté son silence, ou la paix avec lui, en lui confiant cette mission.

Mais le chef de poste, lui-même, se dit écarté et totalement ignoré par le maire. Leurs rapports sont limités au strict minimum. Le chef de poste reste ouvert à la collaboration, mais le maire préfère s'adresser, en cas de nécessité, au préfet. Car il considère le PA comme une entité administrative caduque, dépassée et illégitime à partir du moment où le processus de décentralisation est devenu une réalité, que les communes sont installées. (Cf. Abdoukader, 2007)

Ce qui semble préoccuper le chef de poste, c'est la quête de légitimité auprès du maire. Il paraît beaucoup se soucier de la reconnaissance par le maire de sa légitimité. Il est dans une espèce de quête de reconnaissance profonde. Cela passe, à ses yeux, par des actes simples comme l'invitation à l'ouverture et à la clôture des sessions du conseil municipal. Mais le chef de poste estime que la faiblesse de ses rapports avec le maire repose sur une espèce de « complexe » que cultiverait le maire. La démarche du chef de poste s'inscrit dans la volonté d'un réinvestissement des rapports entre le PA et la mairie, d'une refondation de leurs rapports. Au cours de nos entretiens avec lui, nous avons remarqué avec quelle récurrence (ou insistance) il utilisait les mots « complémentarité », « dialogue », « réciprocité »... Il voudrait parler d'égal à égal avec le maire !

En fait, nous avons surtout observé que le chef de poste est un homme rusé, qui manie subtilement la communication. La trame de ses propos se déploie dans une stratégie à double détente : déconstruire l'image de la mairie, à travers celle, négative, du maire, sans donner l'impression de le faire véritablement ; sa démarche ressemble à un dénigrement déguisé,²¹ à une « victimisation » calculée. Il semble ainsi mettre les deux entités (PA et mairie) dans une balance, en soulignant clairement l'engouement que le PA continue de susciter chez la population et les partenaires au développement.

« Depuis leur installation jusqu'à aujourd'hui, le chef de poste n'a jamais été invité, au moins pour l'ouverture. Qu'est-ce que ça vous coûte d'appeler le chef de poste, le chef de la gendarmerie, le chef de la compagnie FNIS, le responsable du service de la santé et les chefs secteurs, l'élevage, tout le monde, on vient, le maire en tant que président du conseil municipal, il procède à l'ouverture, puis on s'en va, point !? Quoi de plus normal que ça ? Il n'y a pas de guerre entre nous, hein ! C'est la complémentarité... Donc vous voyez ? Je dis que le principe de la réciprocité n'est pas respecté. Tout récemment, je ne sais si ça vaut la peine de le dire ici, il y a deux enquêteurs qui vous ont précédé ; quand ils ont demandé 'au conseil' quels sont vos problèmes, ils ont dit : « Ah ! Vraiment, ce que nous regrettons, là où nous ne sommes pas content, c'est quand les partenaires viennent ici, au lieu d'aller à la mairie, ils viennent au PA. Mais celui-ci n'a pas instruit la gendarmerie pour les orienter par-là (à la mairie) » ; ce n'est pas le PA qui est à l'origine des problèmes de la mairie. » (CPA).

²¹ Le jour de notre départ d'In Gall, à la fin de nos enquêtes, nous avons décidé, pour des raisons de sécurité, d'aller informer le chef de poste de notre départ. Quelle ne fut notre surprise de trouver le maire, tenant une enveloppe kaki et un cahier de notes, dans le bureau du chef de poste en train de lui faire le compte rendu des travaux de la session de la veille ! Le CPA, habituellement détendu, était très gêné ! Le maire était même plus à l'aise de nous revoir là !

Rapports de la mairie avec les services déconcentrés

Dans notre rapport de suivi précédent, nous avons dressé la liste des services déconcentrés et autres services installés sur le territoire de la commune d'In Gall (Abdoulkader, 2007 : 24). Il ne nous paraît donc pas nécessaire, ici, de revenir en détail sur cette liste. Toutefois, il nous semble utile de rappeler *grosso modo* quelle est la collaboration entre ces services et la mairie.

Dans ses propos précédents, le chef de poste dénonçait la mise à l'écart systématique opérée par le maire à l'égard des responsables de tous ces services : le chef de la gendarmerie, le chef de la compagnie FNIS, le responsable du service de la santé, les chefs secteurs, le chef de l'élevage... Tout comme le chef de poste, ils ne sont pas conviés aux sessions du conseil municipal.

Nous avons décrit ci-dessus que le fonctionnement de la mairie ne relève pas d'une administration normale. Il relève plutôt d'une forme de gouvernance monolithique où un seul homme assume toutes les charges. En effet, l'absence d'un dispositif administratif avec des bureaux, des agents, une « machine » qui tourne, ne facilite pas l'existence effective de relations de collaboration avec des services dont la mission est de collaborer avec des entités organisées. Presque tous les services se sont plutôt tournés vers le poste administratif, avec qui ils entretiennent une collaboration étroite.

Et ce qui paraît paradoxal, c'est qu'au moment même où le maire cherche à réduire le poste administratif à une portion insignifiante, et où le chef de poste se plaint d'être « ignoré » par le maire, les services déconcentrés semblent relancer la légitimité et l'ancrage socio-politique du PA, en en faisant leur meilleur collaborateur. Cette collaboration va de soi en ce qui concerne les services de défense et de sécurité, gendarmerie, FNIS, armée. qui relèvent des prérogatives du PA.

En revanche, le maire entretient une collaboration particulière et active avec le service de l'élevage. Cette collaboration est de deux sortes : la mairie finance des fiches d'opération (si elle en a la possibilité), et elle a chargé les responsables du service de l'élevage d'assurer le recouvrement des taxes d'identification et de présentation des animaux sur pieds, aussi bien à In Gall qu'à Amataltal (un autre village au sud-est d'In Gall).

Cette collaboration est renforcée par l'installation du maire, depuis son élection, dans les locaux du service de l'élevage. Ces agents sont devenus ses principaux collaborateurs.

Conclusion

Depuis que les recherches et les prospections minières (uranifères) ont pris de l'ampleur dans le nord du Niger, la commune d'In Gall s'est prise à rêver. En effet, des perspectives financières importantes s'offrent désormais à elle. Outre les sociétés chinoises dont l'impact, en terme de recettes fiscales et autres aides ponctuelles, est prometteur, la commune peut désormais compter sur l'application d'une loi qui accorde des retombées uranifères substantielles à toutes les communes de la région d'Agadez.

Même si beaucoup de choses restent à faire en terme de fonctionnement administratif, de recouvrement des recettes fiscales, d'investissements, l'avènement de cette rente minière a engendré une dynamique de décrispation des rapports de force au sein du conseil, entre les deux ailes en conflit depuis plus d'un an. La prise de conscience commune de l'enjeu énorme que représente cette « manne divine » a enclenché un processus d'apaisement entre le maire et les conseillers dissidents. Mais cet apaisement n'est pas innocent. N'est-ce pas un pacte destiné à consacrer l'accès de tous (maire et conseillers) à la rente uranifère ?

Le protocole d'accord signé entre les deux parties ne signifie pas la fin définitive des « histoires ». Le maire n'est aux yeux du député-conseiller, qu'un potentiel prisonnier. Un « dossier » portant sur des détournements des fonds et autres malversations dont il serait coupable a été transmis à la justice par le député-conseiller.

Devant l'incapacité de la mairie à se donner une visibilité, localement, les administrés se rabattent sur le poste administratif qui, du coup, se voit *re-légitimé* après quelques années d'effacement. Après les espoirs suscités par l'avènement d'une gouvernance locale, d'une administration gérée par les communautés locales, avec des décisions prises localement, les gens se réfugient dans une distance vis-à-vis de la mairie, alimentée par une nostalgie d'un passé où tout se décidait « en haut » ! La déception est générale.

« Nous nous avons poussé la voiture et quand elle a démarré, elle est partie sans nous ! »²²
(Hassia)

Mais la décentralisation n'est pas en soi mauvaise, ce sont les hommes qui la corrompent ! Ce mode de gouvernance n'est pas en tant que tel critiqué. Il est même considéré comme le meilleur.

« La décentralisation, si elle est menée telle qu'elle a été conçue, si tous les acteurs jouent effectivement et pleinement leur rôle, c'est une bonne chose. Mais malheureusement, il y a beaucoup de problèmes. Il y a beaucoup, beaucoup de problèmes qu'il faut prendre en compte par rapport à cette question de décentralisation. Pour revenir au cas de la commune rurale d'In Gall, au lieu que ce soit une occasion pour l'ensemble de la population de la commune rurale d'In Gall de participer pleinement au développement de leur commune...elle est devenue un obstacle ! » (Chef de poste)

²² En hausa : « *mu tura mota ta tahi ta barmu* »

Travaux et sites internet cités

Abdoulkader, A. 2008, « La commune d'In Gall (2) », Etudes et Travaux du LASDEL, n° 61

Bourgeot, A. 2001, *In Gall : Enquête de référence*, LASDEL

Hahonou, E. 2004, *In Gall : Enquête complémentaire*, LASDEL

Sites Internet

Uranium : Voir en ligne : <http://www.solidariteetprogres.org/>

Sociétés chinoises intervenant au Niger, voir : <http://uraniumstory.blogs.courrierinternational.com/tag/Niger%3B+Chine%3B+CNNC%3B+SinoU>